

*Le Conseil municipal vous souhaite à toutes et à tous une  
bonne santé pour une Bonne et Heureuse année 2015.*

## **La réforme territoriale : le point de vue du maire**

### **Une « Réforme territoriale » à marche forcée.**

Les directives Européennes demandent à la France de réduire ses dépenses publiques, au nom de l'efficacité économique et de l'emploi. Dans ce cadre, le Gouvernement, à marche forcée, réduit les dotations aux collectivités et impose une réforme institutionnelle avec pour modèle l'organisation territoriale et administrative de nos voisins Allemand, Italien et Espagnol.

### **Les étapes prévues jusqu'à la fin du mandat présidentiel :**

⇒ Elections « départementales » des 22 et 29 mars 2015 :

A la faveur de ces élections, Cantons et Conseillers Généraux seront remplacés par de nouveaux territoires représentés par un binôme de « Conseillers Départementaux » (homme/femme). Ainsi le canton d'Oust est regroupé avec ceux de Massat + Labastide-Sérou + une partie de la communauté de communes « Val Couserans » (Encourtiech, Alos ...). Deux « Conseillers départementaux » remplaceront donc trois Conseillers généraux ... et demi.

### **Le nouveau canton de Couserans-Est comprend les 37 communes suivantes :**

*Aigues-Juntes, Aleu , Allières, Alos, Alzen, Aulus-les-Bains, La Bastide-de-Sérou, Biert, Boussenac, Cadarcet, Castelnau-Durban, Clermont, Couflens, Durban-sur-Arize, Encourtiech, Ercé, Erp, Esplas-de-Sérou, Lacourt, Larbont, Lescure, Massat, Montagagne, Montels, Montseron, Nescus, Oust, Le Port, Rimont, Rivèrenert , Seix, Sentenac-d'Oust, Sentenac-de-Sérou, Soueix-Rogalle, Soulan, Suzan, Ustou.*

⇒ Après ces élections, doit s'ouvrir une période d'agrandissement des Communautés de communes à 25000 habitants minimum. Avec toutefois une option possible entre 12 et 13000 habitants en zones de montagne.

Si ce dernier choix n'est pas effectué, les 8 communes du canton d'Oust seront intégrées dans une grande Communauté du Couserans autour de Saint-Girons. Sinon il est possible que les ex cantons d'Oust, Massat, Labastide-Sérou et une partie de Val Couserans soient mis ensemble. Cependant, l'importance des dettes de notre communauté du canton d'Oust (luge de Guzet) risque d'inciter au choix de l'ensemble Couserans.

⇒ Après les élections des 22 et 29 mars 2015, dans les Cantons et Chefs-lieux ayant perdu leur statut : quel sera l'avenir des établissements publics qui leur étaient attachés et des dotations qui en découlaient (collèges, gendarmeries, maisons de retraite, perceptions ...) ?

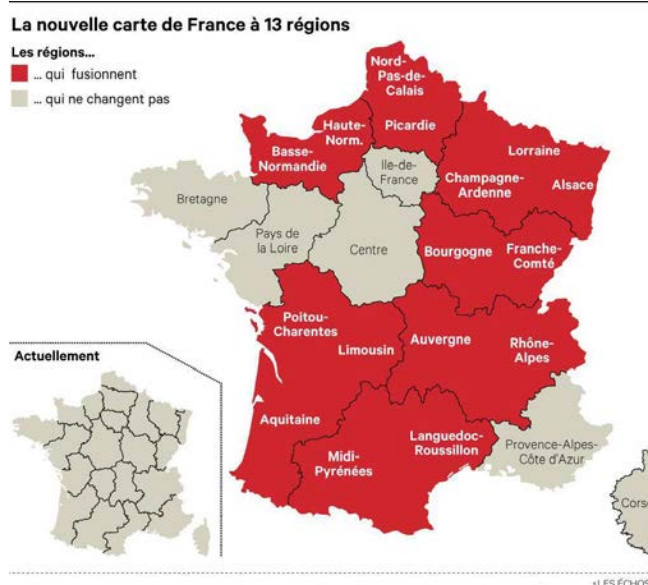
## La réforme territoriale (suite)

### ⇒ Suppression des Conseils généraux :

Prévue à la fin du mandat présidentiel mais une forte résistance se manifeste. La fin des subventions départementales aux communes et communautés de communes et la réduction des dotations de l'Etat (28 milliards cumulés en 3 ans) vont forcément amplifier les transferts de charges financières sur les contribuables locaux.

### ⇒ Création de nouvelles Régions (en cours) :

Midi-Pyrénées (8 départements) + Languedoc-Roussillon (5 départements).



## Un recul social et démocratique.

Si ces objectifs devaient aboutir, ils provoqueraient un chamboulement social considérable dans nos villages, plus encore que dans les zones urbaines, par les conséquences qu'auraient les réductions de dotations, les privatisations de services de proximité (voir ci-dessous) et l'augmentation des fiscalités locales sur des populations permanentes modestes et isolées.

Par ailleurs, l'éloignement des lieux de décisions, associé à un nouvel affaiblissement des petites Communes (qui pourrait aller jusqu'à leur extinction), engendrerait un recul du pouvoir d'influence des Citoyens, donc de la démocratie locale.

A titre d'exemple les mesures principales concernant la vie locale, jusqu'alors décidées dans les conseils municipaux, à la communauté de communes (Seix) ou au conseil général (Foix), le seraient à Saint-Girons, Toulouse et Montpellier.

## Les « non dits » de l'alignement sur les modèles voisins.

Les partisans de cette réforme qualifient le système territorial et institutionnel français de « mille-feuilles » inefficace ET prétendent que l'alignement sur les modèles territoriaux et administratifs Allemand, Italien et Espagnol, en réduisant la dépense publique Française, permettrait d'améliorer l'efficacité économique et l'emploi.

## La réforme territoriale (suite)

Pourtant personne ne peut ouvertement soutenir que les résultats de l'Espagne et de l'Italie sont meilleurs qu'en France, ni que le modèle Allemand, qui vient d'adopter un SMIC (qui n'existait pas en Allemagne) au tarif horaire de 8,50 € bruts pour 4 millions de salariés, serait la panacée exemplaire.

Dans ces conditions pourquoi et au bénéfice de qui imiter ces modèles institutionnels et administratifs, et de quelle efficacité » économique parle-t-on ?

En réalité le « non-dit » tient au fait que le but recherché est bien une réduction massive de dépenses publiques ... par la privatisation de services et emplois publics de proximité qui, en France, sont encore très nombreux sous contrôle des collectivités publiques !



En effet, à la différence de nos voisins, la privatisation des services publics de proximité, en France, n'a pas atteint leur niveau : Régies électriques, thermales, campings municipaux, stations de ski, crèches, haltes-garderies, la Poste, l'hôpital, le ramassage et le traitement des déchets, l'eau et l'assainissement, font encore partie de budgets publics.

Précariser les emplois en privatisant ces services et leurs ressources, convoités par des groupes

et intérêts privés, réduirait certes, radicalement les dépenses publiques (abusivement nommées « déficits »), mais en les transférant, abondée par des profits privés, sur le budget des familles.

Alors, de quelle efficacité économique, au bénéfice de qui, parle-t-on ?

Rappelons par ailleurs qu'à la différence de l'unité territoriale Française qui s'est construite des siècles durant à partir des Paroisses (Ancien Régime), devenues Communes (Révolution), auxquelles se sont superposés les Départements (sous l'Empire), l'histoire territoriale de nos voisins a abouti, parfois de façon récente (Italie : fin du 19<sup>ème</sup> siècle) à des Etats fédéraux constitués de Régions plus ou moins autonomes.

En quoi la particularité territoriale et institutionnelle Française, son ancrage dans la démocratie de proximité, serait-elle un handicap pour une Europe démocratique et fraternelle ?

En espérant avoir contribué à démystifier des abus de langages et le sens d'une « réforme ».

Michel Veysseyre.

## Camping le Couledous

Après 5 années de procédures suite à l'arrêt de l'exploitation du camping en 2009 par l'association MATT pour cause d'excès de dettes et liquidation judiciaire, le Tribunal de Foix a jugé en novembre dernier que la propriété de la « Maison d'animations » du camping revenait à l'association MATT. Le Juge a fondé sa décision sur le fait que la Maison d'animation a été construite sur un terrain acheté par la MATT et que le propriétaire du dessous était forcément propriétaire du dessus.



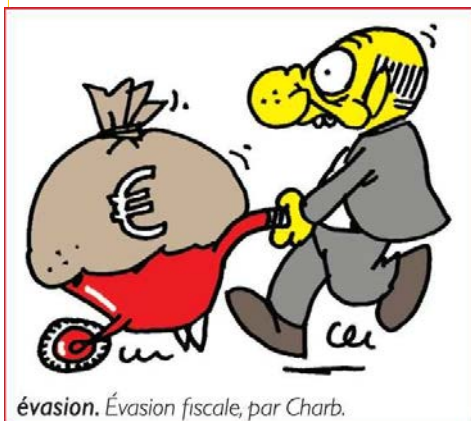
Le Conseil municipal aura décidé de faire appel ou pas de ce Jugement dès que le liquidateur judiciaire de la MATT aura manifesté ses intentions.

Rappelons que cette décision du Juge a été prise :

- 1/ En dépit de la Convention de la MATT avec la commune qui prévoyant qu'en cas de cessation des activités la propriété revenait à la commune.
- 2/ Malgré les appréciations portées par la Préfecture et le TPG de l'Ariège considérant que la propriété de la maison revenait à la commune d'Aulus, du fait de la convention (comme indiqué ci-dessus) mais aussi du fait que le financement de la maison par les Collectivités publiques (CAF, CR, CG, Commune) et du non paiement des redevances par la MATT à la commune.

Il est à noter que lors de l'arrivée de la nouvelle équipe municipale en 2008 le loyer du camping (hors maison d'animations) n'était plus payé par la MATT (15.000 €/an).

## IGIC, ses dettes et l'évasion fiscale : une double injustice



Comme il fallait s'y attendre IGIC conteste la dette de 492117 € qui lui a été transmise pour recouvrement. En attendant l'encaissement, il n'en reste pas moins que cette dette est consignée à la Trésorerie, en réserve du budget communal.

Quant on voit les difficultés financières auxquelles est et sera confrontée notre commune, comme tant d'autres, et qu'en parallèle de cette situation des particuliers prélèvent l'essentiel des ressources produites sur la richesse publique locale (l'eau), et qu'en plus 35% de cette richesse s'évade fiscalement à l'étranger et échappe ainsi à l'impôt sur le revenu réalisé en France, en toute légalité, ne doit-on pas s'insurger contre cette double injustice ?

## Politique foncière communale

Vous trouverez ci-dessous un rappel des récupérations foncières et des achats, effectués par la commune depuis 2008.

Les montants de ces achats (frais notariés inclus) ont été indiqués dans le bulletin municipal ou seulement affichés à la mairie lorsque les vendeurs n'étaient pas informés de la diffusion dans le bulletin municipal.

- ⇒ Récupération par la commune en 2009 du camping « Le Couledous » et rachat aux enchères du mobilier au liquidateur judiciaire (y compris le mobilier de la maison d'animations) :  
7.500 €.
- ⇒ Achat en 2010 d'une parcelle (1.750 €) à M. Subran, en face du central téléphonique de France Télécoms rue de l'ancienne Poste, afin de répondre positivement à une pétition de M. et Mme Rollin pour installer le nouveau transformateur d'EDF.
- ⇒ Achat en 2011 des parcelles « Barrès » contigües au « Tabacs-Journaux » (16.170 €) dans la perspective de construction d'une halle prévue au Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- ⇒ Achat en 2012 de parcelles et d'une grange à Mme Bénazet/Quéméré (29.950 €). Parcelles convoitées par un particulier, dans lesquelles passent des conduites forcées de la centrale électrique.
- ⇒ Achat en 2013 des parcelles « Raynaud » dont le garage (4.570 €) près du « Tabacs-Journaux » dans la perspective inscrite au PLU et rappelée ci-dessus.
- ⇒ Restitution (2014) à la commune des parcelles de « La Mouline » contenant l'usine électrique.
- ⇒ Rachat du centre équestre à M. Blazy, afin de préserver une activité équestre (30.000 €), en 2014.

## Plan de Prévention des Risques

La population est conviée à une réunion d'information concernant le nouveau plan de prévention des risques mis en place à la demande de la préfecture et qui précèdera le Plan Local d'Urbanisme.

Cette réunion publique est prévue

**le vendredi 23 janvier 2015 à 17 H 30, salle de l'Ecole.**



## Luge de Guzet : rebondissement inattendu

Au conseil communautaire tenu à Seix le 9 décembre dernier, la plupart des Conseillers (Marcel Galin et Michel Veysière pour Aulus) ont appris des choses surprenantes concernant la luge :

- ⇒ La société Autrichienne Brandauer constructrice de la luge détériorée ne serait plus en liquidation judiciaire comme annoncé depuis le 17/10/2013.
- ⇒ Brandauer propose ses services pour réparer la luge que cette société a elle-même installée moyennant un paiement de 230.000 € desquels seraient soustraits 87.000 € d'une facture annulée.
- ⇒ La facture supplémentaire s'élèverait donc à 140.000 € environ.

Pour mémoire la luge devait être inaugurée en 2011 (tunnels affaissés), puis en 2012 (remontées des luges impossibles), puis en 2013 (rail détérioré).

Le Président Servat, demandait d'adopter dans l'urgence, par le vote, ce devis de réparation avant le 31/12/2014 pour que les travaux soient réalisés pour juin 2015.

Aucun document donnant des garanties sur la réalité de la situation juridique de Brandauer et le contrat avec la communauté de communes ayant été résilié le 7/02/2014 (information de l'avocat Acariés) et en l'absence de toute garantie (juridique, assurance) et de présence du maître d'œuvre habilité à suivre les travaux, Michel Veysière pour la délégation d'Aulus a indiqué qu'il n'était pas raisonnable de voter cette proposition en l'état.

Il rappelle qu'en mars 2014 la communauté de communes, qui avait précédemment missionné le cabinet FIDAL, M° Acariés, et que cet avocat nous avait informée de la résiliation du contrat avec la Sté Brandauer ainsi que de l'annulation d'une facture de 87.000 €. Ne pas prendre de précautions est inimaginable.

En conséquence la délégation d'Aulus n'a pas voté la proposition qui a malgré tout été adoptée, avec cependant une demande de Christiane Bonté Maire de Soueix, que la délibération prenne en compte les réserves émises. Nous attendons la délibération et le compte-rendu de séance.



## **Plan pluriannuel budgétaire**

La commission Finances a proposé aux membres du Conseil Municipal une méthodologie qui nous permettra d'exprimer d'une manière exhaustive l'ensemble de nos projets exprimés pendant la campagne électorale et leurs découpages dans le temps.

Cette méthode nous donnera l'occasion de parler de prospective financière qui traduira les volontés politiques d'investissements sur la période 2015 - 2020. Ce plan pluriannuel budgétaire sera un outil de pilotage indispensable et facilitera nos orientations budgétaires.

Actuellement, un référencement des projets et des investissements est en cours ( mi –janvier 2015 ). Ensuite viendra le temps du choix et des priorités ( mi février 2015 ).

Le Conseil Municipal sera bien sûr décisionnaire selon certains critères. Pour exemple un des critères retenus est la compatibilité avec nos équilibres financiers actuels afin de rester au niveau de l'endettement d'aujourd'hui et de notre capacité d'autofinancement

La commission vous donne rendez-vous lors du prochain bulletin municipal où nous ferons le point sur son évolution.

## **Indemnités des élus communautaires : rectification**

Des remarques nous ayant été faites, dans l'article du Bulletin municipal n°1 de juin dernier une erreur de 10% s'est glissée dans les montants des indemnités versées par la Communauté de Communes à ses élus.

Il fallait lire 1.100 € nets mensuels pour Alain Servat (et non 1.226,97 € qui était le montant brut) et 420 € nets au lieu de 470,24 € bruts pour chacun des 3 Vice-Présidents.

## **Coupe affouagère**

Une coupe affouagère en forêt communale sera effectuée au cours de l'année 2015. Cette coupe sera limitée au cubage d'environ 8 m3 pour les résidences principales et 4 m3 pour les résidences secondaires.

Pour les personnes intéressées, merci de vous inscrire avant fin janvier 2015 à la mairie.

Règlement à l'inscription 30 € pour les résidences principales ; 15 € résidences secondaires.

## **Passerelle de la « Pitérade »**

La passerelle du déversoir de l'étang « des touétos » vallée d'Ars après la Pitérade, sera – sauf empêchement majeur – reconstruite au printemps prochain dès que la météo le permettra, grâce à l'association de la société de pêche avec la commune.



## FIGURES D'AULUS



**François Géraud** exerçait le métier de forgeron au « Cami dera Molo ». C'était un artisan très sollicité ayant suivi les traces de son père Joseph originaire d'Ustou. Il ne manquait pas d'occupation, les villageois lui apportaient leurs outils : bêches, haches, charrues, ... et bien sûr il ferrait les chevaux qui débardaient le bois par les chemins caillouteux. Son établi était souvent couvert de bassines, plats, qu'il réparait avec quelques gouttes d'étain. Les voisins de la forge entendaient

*De gauche à droite : François, Joseph (son père), Marie (sa sœur)*

sonner le marteau sur l'enclume de bonne heure et parfois tard le soir, lorsqu'il devait souder une chaîne rompue, et nécessaire pour le labour du lendemain. Les paysans mais aussi les hôteliers faisaient appel à lui pour les tuyauteries en plomb des bâtiments, les serrures. Il possédait d'ailleurs un impressionnant trousseau de clefs. Pour les enfants l'ambiance de la forge était mystérieuse, la noirceur des murs, l'immense soufflet, et surtout les braises rougeoyantes. François fut mobilisé durant la guerre de 1914-1918 en tant que maréchal ferrant, rentré au pays il se maria avec Cécile et ils eurent trois enfants (Josette, Yves et Pâquerette) Yves le fils continua de faire vivre la forge, lieu de discussion, où tout un chacun venait chercher un conseil, un outil. Dans notre souvenir demeure l'odeur de corne brûlée, l'attroupement autour du cheval à ferrer, les éclats de voix. La famille Géraud aura accompagné sur plusieurs générations les évolutions de notre petit village de montagne, de l'économie agro pastorale, du siècle dernier aux changements récents auxquels Yves contribua par ses compétences de plombier. Il fut le dernier forgeron actionnant l'antique soufflet, martelant le fer, répétant les gestes de ses père et grand père, dont l'un, disent les anciens du village, avait placé la girouette figurant un lion, en haut du clocher de l'église.

### NOS DEUILS

Jean-Louis Deschamps le 3/11/2014 à l'âge de 87 ans

Abbé Allen Lucien le 3/11/2014 à l'âge de 82 ans



**Mairie**  
**d'Aulus-les-Bains**  
**09140 Aulus les Bains**  
**Tel : 0561960087**  
**mail : [contact@mairie-auluslesbains](mailto:contact@mairie-auluslesbains)**

